

(1)

(N° 15.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1869.

CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR 1870 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VANHUMBÉECK.

MESSIEURS,

Dans la séance du 16 novembre, M. le Ministre de la Guerre a présenté un projet de loi qui détermine, conformément à l'art. 119 de la Constitution, le contingent de l'année pendant l'armée 1870 et le contingent de la levée de milice de la même année. Le projet maintient pour les deux contingents les chiffres adoptés en 1869 et dont la nécessité a été longuement démontrée dans les dernières discussions sur l'organisation de l'armée.

La commission vous propose à l'unanimité l'adoption du projet.

Le Rapporteur,
P. VANHUMBÉECK.

Le Président,
H. DOLEZ.

(1) Projet de loi, n° 9.

(2) La commission était composée de MM. DOLEZ, président, VAN OVERLOOP, VLEMINCKX ALLARD, BOUVIER-EVENEPOEL, VANHUMBÉECK et DE MACAR.